



Projet de construction d'un immeuble à côté de chez moi

Par **Catherine HORRACH**, le **19/07/2011** à **10:52**

Bonjour,

Mon voisin envisage de construire un immeuble de plusieurs étages sur le terrain attenant à ma propriété.

Si ce projet arrivait à terme, il aurait pour conséquence de me priver du soleil une partie de l'après-midi jusqu'à son coucher.

De quels recours puis-je disposer pour empêcher cette réalisation.

Merci de votre réponse.

Par **fra**, le **19/07/2011** à **15:06**

Bonjour, Madame,

J'ignore si vous pourrez empêcher la construction de cet ensemble immobilier et si votre voisin obtiendra son permis de construire mais, à compter du jour de l'affichage de ce dernier sur son terrain (donc, après délivrance), vous aurez un délai de deux mois pour faire opposition audit permis devant la Tribunal administratif.

Néanmoins, vous devez présenter de solides arguments pour contrer car, si une procédure se développe et que vous êtes déboutée, votre voisin ne manquera pas de vous faire payer des dommages et intérêts pour recours abusif.

Vous avez tout intérêt, pour préparer votre défense, à vous adresser à un Avocat spécialisé en droit de l'urbanisme et de la construction.

Par **Domil**, le **19/07/2011** à **15:10**

[citation]Vous avez tout intérêt, pour préparer votre défense, à vous adresser à un Avocat spécialisé en droit de l'urbanisme et de la construction.[/citation] j'appuie ce point, car ce domaine du droit est ardu. L'économie de ne pas prendre un avocat peut couter cher ensuite.